

GUIDE 2026 · POUR DIRIGEANTS

10 questions à se poser avant de créer son agence de sécurité privée

Un guide concret pour valider votre projet, connaître les étapes administratives, et éviter les erreurs qui coûtent des mois à rattraper.

JAREGsafe®

Le logiciel de gestion pour agences de sécurité privée

Sommaire

01.	Suis-je éligible à la carte pro CNAPS de dirigeant ?
02.	Quel titre de dirigeant obtenir : D2SP, DESP, TFP DSP ?
03.	Quel statut juridique choisir ?
04.	Combien coûte la création d'une agence de sécurité ?
05.	Où et comment déposer sa demande d'agrément CNAPS ?
06.	Combien de temps pour obtenir l'agrément ?
07.	La responsabilité civile professionnelle est-elle obligatoire ?
08.	Convention collective IDCC 1351 : ce qu'elle vous impose
09.	Comment démarcher ses premiers clients ?
10.	Quels outils indispensables pour piloter son agence ?

QUESTION 01

Suis-je éligible à la carte professionnelle CNAPS de dirigeant ?

Pour diriger une entreprise de sécurité privée en France, vous devez obtenir une **carte professionnelle Dirigeant délivrée par le CNAPS** (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Elle est distincte de la carte pro d'agent de sécurité.

Conditions cumulatives : nationalité française ou UE (ou 5 ans de résidence régulière), casier judiciaire vierge, aptitude professionnelle (titre reconnu au RNCP), aptitude physique.

Vérifiez votre casier B2 avant toute démarche : une seule condamnation même ancienne peut bloquer la carte. Le CNAPS enquête aussi sur votre comportement (mœurs).

Ressources : cnaps.interieur.gouv.fr · Code de la sécurité intérieure, articles L612-6 à L612-8.

QUESTION 02

Quel titre de dirigeant obtenir : D2SP, DESP, TFP DSP ?

Trois titres sont reconnus par le CNAPS pour justifier de votre aptitude professionnelle de dirigeant. Ils sont équivalents juridiquement mais varient en format et durée.

- **D2SP** (Dirigeant d'Entreprise de Sécurité Privée) — le plus courant, 400h en présentiel ou distanciel, 4 à 8 mois
- **DESP** (Diplôme d'Établissement Sécurité Privée) — équivalent, généralement plus court
- **TFP DSP** (Titre à Finalité Professionnelle Dirigeant Sécurité Privée) — accessible en VAE si expérience

Choisissez selon votre parcours : Zéro expérience → D2SP classique. 3+ ans dans le métier → VAE TFP DSP (plus rapide).

Coût moyen 2026 : 2 500 à 6 000 € HT selon le centre. Éligible OPCO / CPF selon les cas.

QUESTION 03

Quel statut juridique choisir : SASU, SARL, EURL, EI ?

Le choix de la forme juridique impacte votre fiscalité, votre couverture sociale, et les coûts de gestion. Voici les 4 formes les plus utilisées en sécurité privée.

- **SASU** — Le plus utilisé pour un dirigeant seul. Assimilé salarié, protection sociale du régime général. Frais création ~500 €.
- **SARL / EURL** — Gérant TNS (moins de charges mais moins de couverture). Plus complexe si associé.
- **Entreprise Individuelle (EI)** — Ultra-simple mais responsabilité illimitée sur le patrimoine perso jusqu'à 2022, protégée depuis loi 2022.
- **Micro-entreprise** — **Attention** : plafond CA 77 700 € HT/an (2024). Rapidement dépassé si vous facturez du gardiennage.

Choix par défaut pour la sécurité privée : SASU. Facile à céder, protection dirigeant correcte, image sérieuse auprès des marchés publics.

QUESTION 04

Combien coûte la création d'une agence de sécurité privée ?

Budget prévisionnel réaliste pour créer une agence structurée avec 2-3 premiers agents.

- Formation D2SP dirigeant : **2 500 à 6 000 €**
- Immatriculation (statuts, greffe, annonce légale) : **300 à 800 €**
- Autorisation CNAPS entreprise (AUT) : **0 € administratif** mais frais dossier expert-comptable ~500 €
- Responsabilité civile pro (RC Pro) obligatoire : **800 à 2 500 €/an**
- Uniformes, badges, matériel radio 2-3 agents : **1 500 à 3 000 €**
- Local (si nécessaire) ou domiciliation : **0 à 500 €/mois**
- Site web, logo, communication : **500 à 3 000 €**
- Logiciel de gestion (planning, paie, facturation) : **0 à 200 €/mois**

Budget total réaliste : comptez entre 8 000 et 20 000 € pour démarrer sereinement, hors salaires. Prévoyez 3 à 6 mois de trésorerie avant les premiers encaissements clients.

QUESTION 05

Où et comment déposer sa demande d'agrément CNAPS ?

L'agrément CNAPS de l'entreprise (autorisation d'exercer, dite AUT) est obligatoire pour facturer une prestation de sécurité privée. Vous ne pouvez pas travailler avant de l'obtenir.

- Dépôt du dossier sur le portail **e-CNAPS** (téléservice)
- Pièces demandées : statuts, Kbis, carte pro dirigeant, plan financier, extrait casier B2 des associés
- Étude par la commission d'agrément (délégation territoriale correspondant à votre siège)
- Enquête administrative éventuelle
- Décision par arrêté, publiée au registre CNAPS

Piège à éviter : l'agrément AUT est lié à l'adresse de siège. Un déménagement = nouvelle démarche complète.

Portail : cnaps.interieur.gouv.fr → e-CNAPS.

QUESTION 06

Combien de temps pour obtenir l'agrément ?

Le CNAPS dispose légalement de 3 mois à compter du dossier complet pour vous répondre. En pratique, les délais réels varient selon les régions.

- **Île-de-France** : 4 à 8 mois en moyenne (délégation la plus chargée)
- **Régions moins denses** : 2 à 4 mois
- **Dossier avec question sur le casier ou les mœurs** : jusqu'à 12 mois

Anticipez. Déposez votre dossier CNAPS en parallèle de la formation **D2SP**, pas après. Vous gagnez 3 à 6 mois.

QUESTION 07

La responsabilité civile professionnelle est-elle obligatoire ?

Oui, la RC Pro est obligatoire pour toute entreprise de sécurité privée en France (article L612-10 du Code de la sécurité intérieure). Elle couvre les dommages causés à vos clients ou à des tiers pendant vos prestations.

- **Montants minimums légaux** : garanties adaptées à votre activité (surveillance humaine, télésurveillance, transport de fonds, protection physique des personnes...)
- **Assureurs spécialisés** : Hiscox, MMA Pro, AIG, AXA Entreprises
- **Coût typique** : 800 à 2 500 €/an pour une petite agence gardiennage

Ne prenez pas la RC Pro la moins chère. Vérifiez les exclusions (transport de fonds, gardes rapprochées, prestation à l'étranger). Un sinistre non couvert peut ruiner l'entreprise.

QUESTION 08

Convention collective IDCC 1351 : ce qu'elle vous impose

La **convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité (IDCC 1351)** s'applique automatiquement à toute agence de sécurité privée en France. Elle définit les salaires minima, les primes obligatoires, et les majorations.

- **Grille de salaires** par échelon (AS 120, AE 130, AE 140, chef d'équipe...)
- **Prime panier** obligatoire pour tout agent travaillant plus de 6h
- **Prime habillage/déshabillage** obligatoire
- **Majorations** : nuit (10 %), dimanche (10 %), jours fériés (100 %)
- **Prime d'ancienneté** à partir de 3 ans

Le calcul manuel de la paie sous Excel est extrêmement risqué. Une erreur sur les majorations = redressement Urssaf + rappel de salaires + prud'hommes. Un logiciel dédié IDCC 1351 est indispensable dès le 1er agent.

QUESTION 09

Comment démarcher ses premiers clients ?

La sécurité privée est un marché de confiance et de bouche-à-oreille. Ne comptez pas uniquement sur Google. Les canaux qui fonctionnent vraiment pour un nouvel entrant :

- **Marchés publics (MAPA + AO)** — Chorus Pro obligatoire, ~40 % du marché sécurité en France
- **Sous-traitance** auprès d'agences plus grandes (démarrage prudent, marge réduite mais volume garanti)
- **Ciblage local direct** — Copropriétés, commerces, PME industrielles autour de votre siège
- **Réseaux professionnels** — Chambres de commerce, USP, SNES, salons Preventica
- **Sites internet + Google My Business** — Long terme, 6-12 mois pour ranker

Chorus Pro est indispensable si vous visez les marchés publics. Sans cette plateforme, vous ne pouvez pas facturer une commune, un hôpital ou l'État. Un logiciel qui intègre Chorus Pro nativement vous fait gagner 2-3 heures par facture.

QUESTION 10

Quels outils indispensables pour piloter son agence ?

Au démarrage, la tentation de tout gérer sous Excel est forte. C'est l'erreur classique qui vous fait perdre 15h/semaine dès 3-4 agents actifs.

- **Suivi des cartes pro CNAPS** — Avec alerte d'expiration automatique (renouvellement obligatoire tous les 5 ans)
- **Pointage GPS agents** — Preuve légale de présence, obligatoire en cas de litige client
- **Planning multi-sites** — Rotations complexes, remplacements de dernière minute
- **Calcul automatique de paie IDCC 1351** — Majorations, primes, indemnités
- **Facturation + dépôt Chorus Pro** — Obligatoire marchés publics dès 2026
- **Registre du personnel numérique** — Contrôle inspection du travail simplifié

Un outil tout-en-un dédié à la sécurité privée vous fait économiser 10-20 h/semaine dès le 3ème agent. Cherchez un logiciel qui intègre **nativement** la conformité CNAPS, l'IDCC 1351, et Chorus Pro.

VOUS VOUS LANCEZ ?

JAREGsafe est le logiciel fait pour vous

Pointage GPS, planning multi-sites, calcul IDCC 1351 automatique,
facturation Chorus Pro intégrée, suivi CNAPS. Tout ce qui vous fait perdre
du temps est déjà géré.

**Édité par une agence de sécurité privée, pour les agences de sécurité
privée.**

Essai gratuit 14 jours · Sans carte bancaire

jaregsafe.fr